

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 405/6e L du 16 septembre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés portant organisation du Service d'Hygiène et d'Epidémiologie du Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 19/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
23 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération n° 405/6° L du 16 septembre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés portant organisation du Service d'Hygiène et d'Epidémiologie du Territoire Français des Afars et des Issas. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré publié et exécuté partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.